PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans** sur le Plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 6 novembre 2023 à 20 h 25, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6;

Est absent:

- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Présentation du Plan d'immobilisations 2024-2025-2026;
- 4. Adoption du Plan d'immobilisations 2024-2025-2026;
- 5. Période de questions;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
- 6. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

023-088 Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Lachance.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 Présentation du Plan d'immobilisations 2024-2025-2026

Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2024-2025-2026)

Voici le programme des immobilisations de la Municipalité pour les années 2024-2025-2026 que je dépose aujourd'hui le 6 novembre 2023 pour adoption par le conseil municipal.

Le but premier d'un plan triennal d'immobilisation est de dresser un inventaire des projets que la Municipalité prévoit de réaliser au cours de ces 3 années. Ce plan établit l'échéancier des projets, selon l'année de leur réalisation, les sommes à investir et le mode de financement de ces immobilisations prévues par la Municipalité dans ce plan. Le tout évidemment, en tenant compte de l'équilibre entre les besoins de la communauté et la capacité de payer des contribuables.

Au cours de ces trois années, les projets sont présentés individuellement au conseil municipal pour adoption. Cette méthode permettant aux membres du conseil de faire une analyse détaillée de chacun de ces projets avant d'autoriser leur réalisation et déterminer les moyens de financement qui seront retenus.

Il est ainsi possible que des projets soient, ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Voici les réalisations que la Municipalité prévoit.

- Entretien des infrastructures existantes (routes, immeubles, équipements, etc.)
- Améliorer les services et la qualité.
- Favoriser le développement économique, culturel et social.

023-089 Item 4 Adoption du Plan d'immobilisations 2024-2025-2026

Attendu que l'article 953.1du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Attendu que les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que le Plan d'immobilisations 2024-2025-2026 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024 – 2025-2026

Projets	Année	Prévision coûts	Subvention taxe d'accise	Subvention FRR	Autre	Contribution	Fonds de roulement	Budget courant
Politique Familles/Aînés					subvention	volontaire	Municipalité	Municipalité
Réfection de la patinoire et ajout d'une surface multisports	2025	275 000,00 \$	237 147,00 \$	- \$	- \$	- s	37 853,00 \$	
Cours de secourisme	2025	3 000,00 \$		2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 000,00
daine / Sillon								
Atelier municipal	2024	75 000,00 \$		- \$	75 000,00 \$	- s	- \$	
Garage Municipal	2026	300 000,00 \$	258 705,00 \$	- \$	- \$	- \$	39 000,00 \$	2 295,00
Voine								
Sécuriser accès chemin du Quai	2026	100 000,00 \$	86 235,00 S	- \$	- \$	- \$	13 765,00 \$	
Aménagement tromoirs secteur village	2026	75 000,00 \$	64 676,00 \$	- \$	- \$	- \$	10 324,00 \$	
Réfection pavage chemin du Quai et ajout d'un ralentisseur	2024	50 000,00 \$		- \$	50 000,00 \$	- \$	- \$	
Réfection Montée Guérard	2024	20 000,00 \$		- \$	20 000,00 \$	- \$	- \$	
Affichage électronique limite de vitesse	2024	10 000,00 \$		- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	-
Parc de la Tour								
Réfection des piliers de la Tour-du-Nordet	2024	200 000,00 \$	172 470,00 \$	- \$	- \$	- \$	26 000,00 \$	1 530,00
Ajout bomes de stationnements payants	2024	30 000,00 \$	25 871,00 \$	- \$	- \$	- \$	4 129,00 \$	-
Parc du Quai								
Pavage sur stationnement	2024	10 000,00 \$	8 624,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 376,00
Acquisition du quai, discussions en cours	2024	- \$		- s	- \$	- \$	- \$	0
Parc du Sillon								
Pavage sur stationnement	2024	10 000,00 S	8 624,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 376,00
Urbanisme et environnement								
Aménagement d'un belvédère au bout du stationnement de l'église	2024	15 000,00 \$		- \$	15 000,00 \$	- \$	- \$	-
Sécurité publique								
Aménagement Citeme extrémité route d'Argentenay	2026	30 000,00 \$	25 871,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 129,00
Promotion de la Municipalité et amélioration de la qualité de vie des citoyens								
Production et diffusion d'un document audio-visuel de la Municipalité	2025	6 000,00 \$		4 200,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 800,00
Total		1 209 000,00 s	888 223,00 \$	6 200,00 s	170 000,00 \$	- \$	131 071,00 s	13 506,0
Total par année								
2024		420 000,00 \$	215 589,00 \$	- 8	170 000,00 \$	- s	30 129,00 \$	4 282,00
2025		284 000,00 S	237 147,00 \$	6 200,00 S	- \$.	- 8	37 853,00 S	2 800,00
2026		505 000,00 s	435 487,00 \$	- s	- \$	- \$	63 089,00 s	6 424,00

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 6 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 32 et se termine à 20 h 35 pour un total de 3 minutes.

• Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

1 personne était présente à la séance.

Item 7 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 35.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.